

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance restreinte du 8 octobre 2020



# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé**

**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Florence CHARBONNIER</b>			Virginie ZAMPA
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Pascale HOFFMANN</b>			
<b>Thierry KLEIN</b>	X		
<b>Isabelle KRZYWKOWSKI</b>	X		
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>			
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>			
<b>Nicolas TERZI</b>			

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>			
<b>Jennifer BUYCK</b>	X		
<b>Fanny COULOMB</b>			Jean BRETON
<b>Gwenaël DELAVAL</b>			
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>			
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Invités permanents (suite)**

<b>Invité·e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Océane DA COSTA RODRIGUES</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	

**Invités ponctuels**

<b>Invité·e</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent·e</b>	<b>Excusé·e</b>
<b>Céline PERARD</b>	Présentation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques	X	

## - Délibérations -

### *Approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé*

La proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	19
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	2
Nombre de votants	11
Voix favorables	10
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé.

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 8 octobre 2020



# **ORDRE DU JOUR**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Florence CHARBONNIER</b>			Virginie ZAMPA
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Pascale HOFFMANN</b>	X		
<b>Thierry KLEIN</b>	X		
<b>Isabelle KRZYWKOWSKI</b>	X		
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>			Karine HERTZLER
<b>Nicolas TERZI</b>	X		

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>	X		
<b>Fanny COULOMB</b>			Jean BRETON
<b>Gwenaël DELAVAL</b>			Souad HOUAMA
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>			Bernard BRUNET
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		



**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Karine HERTZLER</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		
<b>Richard MONVOISIN</b>	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Catherine BOLZE (T)</b>			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Véronique GHIGLIONE (T)</b>	X		
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Antonin BECKER (T)</b>			
<b>Anaële SOTTY (S)</b>			
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>	X		
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>			
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>			
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>	X		
<b>Gregor DAVID (S)</b>			
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>	X		
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>	X		
<b>Salaheddine MOKHTARI (S)</b>			
<b>Alexis FAYOLLE (T)</b>			Séverin CONSTANT-MARMILLON
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)</b>			
<b>Marie FERNANDEZ (T)</b>	X		
<b>Mathis MORIN (S)</b>			
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>			Bartimée BOSSON
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)	X		
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)	X		
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			Noémie DUTILLEUL
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			Marie FERNANDEZ
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

## Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique		X
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Pierrick BEDOUCH</b>	Vice-président Vie étudiante		X
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant	X	
<b>Marc ODDON</b>	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé	X	
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences	X	
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Joris BENELLE ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Océane DA COSTA RODRIGUES</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe	XX	

### Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Anne BOITARD</b>	Directrice adjointe de la DMAP		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>Thierry PLACETTE ou son représentant</b>	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG	X	
<b>Simon GODARD</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
<b>Philippe GRANDVOINET</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
<b>Kévin SUTTON</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		X

### Invités ponctuels

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Jean-Luc REBOUD</b>	Directeur IUT1 – Présentation RDE et MCC	X	

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

# **1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

*→ Par David DECHENAUD*

**2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**

**3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**

**4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**

**5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) *(suite)***

**6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**

**7. Questions diverses**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Composition de la CFVU**

Changement de proviseure au lycée Louise Michel : le siège de personnalité extérieure jusqu'à présent occupé par Sylvie VIANNET est désormais occupé par Véronique GHIGLIONE

Démission de Joséphine BOURGEOIS : Antonin BECKER devient titulaire, et Anaële SOTTY suppléante



# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Situation sanitaire**

Progression quotidienne du nombre de cas déclarés chez les étudiants  
sur les 7 derniers jours

	01/10	02/10	03/10	04/10	05/10	06/10	07/10	TOTAL sur 7 jours courants
Cas positifs déclarés	28	10	8	7	12	14	18	<b>97</b>
Cas symptomati ques	34	14	4	13	36	22	29	<b>152</b>
Cas contacts avec une personne infectée	51	47	16	24	70	44	71	<b>323</b>

## Décisions de précaution prises

- *1 partie de promotion de pharmacie (2 groupes) non accueillie en présentiel durant la semaine du 7 au 13 septembre : 50 étudiants de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ann pharmacie et quelques étudiants de médecine*
- *Suspension du présentiel pour les L1/2/3 Droit-Lettres pour l'ensemble de la semaine du 14 au 18 septembre.*
- *Suspension du présentiel pour le Master STPE parcours ACSC (Phitem – 12 étudiants) le 17/09 pour une semaine*
- *CM et TD de l'UFR de pharmacie à distance à compter du 21 septembre par mesure de prévention. Les TP et examens restent en présentiel.*
- *Suspension du présentiel pour le groupe 3 de la L2 STAPS Grenoble le 21/09 pour une semaine*
- *Suspension du présentiel pour les 3<sup>e</sup> année carrières sociales IUT 2 le 21/09 pour une semaine. Report d'une semaine du début des stages initialement prévus la semaine du 28 septembre.*
- *Suspension du présentiel pour les L2 SHA à compter du 23 septembre, pour une semaine.*
- *Mise en distanciel de la promo DUT 1 info com pour une semaine à compter du 28 septembre*
- *Mise en distanciel des parcours PSTEM et MK de la licence STE pour une semaine à compter du 30 septembre*
- **Mise en distanciel de la L1B Droit pour une semaine à compter du 28 septembre + une autre semaine (semaine du 5 octobre)**
- **Report des événements culturels prévus les 8 et 14 octobre**
- **Mise à distance du parcours GDP de la L3 chimie pour une semaine à compter du lundi 5 octobre**
- **Mise à distance du gpe 2 de la L2 STAPS de Valence pour une semaine à compter du lundi 5 octobre**
- **Mise à distance du M2 UCI et Géoïdes (IUGA) depuis vendredi 2 octobre pour une semaine**
- **Mise à distance M2 Information-Communication, Parcours Audiovisuel et Médias numériques à compter du 8 octobre pour une semaine**
- **Mise à distance M1 Coopération internationale à compter du 8 octobre pour une semaine**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Nombre d'étudiants défaillants**

Année de l'inscription	Niveau dans le diplôme	Nombre d'inscrits	Nombre de défaillants	Pourcentage
2017-2018	L1	8723	4575	52,4%
	L2	4754	899	18,9%
	L3	4739	909	19,2%
	TOTAL	18216	6383	35,0%
2018-2019	L1	9018	3987	44,2%
	L2	5240	1058	20,2%
	L3	4817	932	19,3%
	TOTAL	19075	5977	31,3%
2019-2020	L1	9362	3982	42,5%
	L2	5346	941	17,6%
	L3	5093	703	13,8%
	TOTAL	19801	5626	28,4%

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Mon champ d'observation se limite à un master avec relativement peu d'étudiants, mais j'ai été frappée de voir que nous avons véritablement pris la mesure des conséquences du confinement seulement pendant les jours qui viennent de s'écouler. Des étudiants à qui nous avons donné plus de temps pour rédiger leur mémoire ont demandé un redoublement au dernier moment. Il y a donc des conséquences tardives plus importantes que ce que nous pouvions penser avant l'été. Dans ma composante, nous essayons de nous organiser par demies-journées, afin de ne pas engorger le campus ni les transports en commun, mais nous rencontrons des problèmes techniques. Nous avons des difficultés à organiser des cours en hybride car les étudiants ne peuvent pas rentrer chez eux ou revenir sur le campus d'un cours à l'autre. Une des solutions aurait pu être de maintenir les étudiants dans leur salle, or il semble que ce ne soit pas possible pour des raisons de sécurité. Pourrait-on trouver un aménagement rendant cela envisageable ? Par ailleurs, serait-il possible d'ouvrir des salles pour permettre aux étudiants d'avoir une bonne connexion informatique et les outils dont ils ont besoin ?*

*David DECHENAUD : Les données concernant les étudiants de Licence défaillants datent de cette semaine. Nous pourrions nous intéresser de la même manière aux masters, voire de nouveau aux licences - si toutefois les chiffres devaient encore évoluer. Le taux de défaillants n'a pas augmenté de manière significative comme nous aurions pu le craindre. En revanche, je pense que nous sommes tous frappés d'avoir un taux de défaillance aussi élevé en Licence. Concernant les modalités pédagogiques dans le contexte Covid, les directions d'UFR ne doivent pas hésiter à me contacter pour échanger sur les différentes possibilités imaginées. Une des solutions consiste à organiser les cours en présentiel et ceux en distanciel selon les semaines paires et impaires. Nous pouvons accompagner les équipes pour trouver les solutions les plus appropriées. Les locaux communs tels que les bibliothèques*

*universitaires restent ouverts, dans la limite de la jauge imposée par le rectorat et le ministère. Les UFR peuvent aussi ouvrir des salles sous réserve d'être en mesure de vérifier que leurs capacités n'arrivent pas à saturation. Il faut que j'échange avec les UFR pour voir ce qui pourrait les aider à mettre plus de locaux à disposition, avec un accès au numérique. L'accès Internet des étudiants via les cartes SIM a été reconduit par l'intermédiaire de la Direction de la Vie étudiante (DVE). La difficulté d'accès au numérique est tout de même moins marquée qu'au printemps dernier : nous ne sommes pas tous confinés, et les réseaux numériques de l'UGA ont été largement déployés (notamment dans le centre de Grenoble). La DVE accompagne les étudiants qui rencontrent des difficultés pour accéder aux cours à distance.*

*Jennifer BUYCK : Je serais très intéressée par un suivi des défaillants en master. Il faudrait également avoir des données pour la suite, car beaucoup d'étudiants sont passés à l'année supérieure grâce au confinement (et notamment à l'aménagement d'UE). Si le taux de défaillance n'a pas augmenté pour l'année 2019-2020, cela ne signifie pas qu'il ne va pas croître pour l'année en cours. Par ailleurs, nous constatons dans mon UFR l'impact des 6 mois de cours en distanciel : une habitude de travail est à reprendre.*

*David DECHENAUD : Nous vous présenterons des données concernant les masters dès que nous le pourrons. La diplomation est retardée cette année, tout comme pour les licences professionnelles, en raison de la prolongation de stages.*

*Virginie ZAMPA : Est-ce que l'UGA reconduit sa position concernant le maintien du financement des vacataires qui ne peuvent pas assurer leur cours en distanciel ?*

*David DECHENAUD : Pas à ma connaissance, mais je m'engage à faire en sorte que nous retenions la même position que l'année dernière et à*

*ce qu'elle soit annoncée aux UFR pour information aux vacataires concernés. Je pense en effet que les vacataires ne doivent pas être pénalisés par la situation sanitaire que nous subissons.*

*Virginie ZAMPA : Y a-t-il une solution de clé 4G pour les enseignants qui en auraient besoin ?*

*David DECHENAUD : A notre connaissance, la situation ne s'est pour l'instant jamais présentée. Les composantes et l'université se sont engagées dans un plan assez massif d'informatisation des personnels. J'invite les UFR concernées à se rapprocher de moi de manière à ce que l'on trouve une solution.*

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**  
*→ Par David DECHENAUD*
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) *(suite)***
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

# Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur

---

La CFVU souhaite attirer l'attention du Président sur la tension relevée dans certaines filières pour accueillir les nouveaux bacheliers. Elle se félicite des efforts accomplis par l'équipe présidentielle et les responsables des composantes afin de maintenir et même augmenter significativement les capacités d'accueil dans les filières en tension. Elle constate ainsi que la quasi-totalité des bacheliers de l'académie présentant les titres réglementairement requis ont pu se voir proposer une place dans la formation de leur choix. Elle constate et regrette les quelques tensions persistantes en particulier pour la licence de psychologie. Elle encourage donc la vice-présidence formation à poursuivre les efforts entrepris pour pouvoir satisfaire davantage de vœux en la matière.

Par ailleurs, elle invite le Président de l'UGA à continuer de faire part au Ministère de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'université pour pouvoir satisfaire les vœux des bacheliers. Cette insuffisance de moyens ne permet pas à l'université de réaliser l'ensemble de ses missions dans des conditions satisfaisantes. La CFVU se félicite des démarches déjà accomplies en ce sens auprès du Ministère et invite le Président à les poursuivre.

# Motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur – Modifiée et soumise au vote

La CFVU souhaite attirer l'attention du Président sur la tension relevée dans certaines filières pour accueillir les nouveaux bacheliers. Elle ~~se félicite des~~ constate les efforts accomplis par l'équipe présidentielle et les responsables des composantes afin de maintenir et même augmenter significativement les capacités d'accueil dans les filières en tension. Elle constate ainsi que la quasi-totalité des bacheliers de l'académie présentant les titres règlementairement requis ont pu se voir proposer une place dans la formation de leur choix. Elle constate et regrette les quelques tensions persistantes en particulier pour la licence de psychologie. Elle encourage donc la vice-présidence formation à poursuivre les efforts entrepris pour pouvoir satisfaire davantage de vœux en la matière.

Par ailleurs, elle invite le Président de l'UGA à continuer de faire part au Ministère de l'insuffisance des moyens humains et matériels dont dispose l'université pour pouvoir satisfaire les vœux des bacheliers. Cette insuffisance de moyens ne permet pas à l'université de réaliser l'ensemble de ses missions dans des conditions satisfaisantes. La CFVU ~~se félicite des~~ salue les démarches déjà accomplies en ce sens auprès du Ministère et invite le Président à les poursuivre.



# - Délibérations -

## *Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur*

La proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur appelle quelques demandes de modifications.

La motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur modifiée est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	9
Nombre de votants	37
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur modifiée.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**  
→ Par David DECHENAUD
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

# Retour sur le processus

---

- Un processus relancé au mois de février
- Des groupes de travail réunis en mars
- Une restitution prévue en CFVU le 16 avril... reportée au regard des urgences
  
- Un calendrier organisé initialement pour une remontée des maquettes en octobre
- Une date de remontée des « maquettes » repoussée
- Arbitrages sur le processus de soutenabilité financière de l'offre de formation attendus pour octobre (rencontres composantes et services-présidence en cours)

Une démarche engagée pour demander à la DGESIP la possibilité de reporter d'un an le début de l'accréditation pour les mentions qui le souhaiteraient > mise en œuvre en 2021 confirmée.

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Je suis très étonnée de la réaction de la DGESIP alors qu'il y a très peu d'universités qui font partie de la vague A, et que Lyon a pu obtenir un report. Cela a des conséquences importantes pour toutes les personnes impliquées dans la préparation des futures maquettes. On considère qu'il serait peut-être possible de tenir les délais d'un dialogue avec la CFVU au cours du mois d'avril, et donc d'un dialogue anticipé au cours du mois de février avec les composantes. En revanche, il est impensable de pouvoir faire l'affichage requis dès le mois de décembre, pour Parcoursup et les différentes candidatures étudiantes, d'autant plus que nous n'avons toujours pas de cadrage financier. On nous demande d'afficher des maquettes qui n'auront pas été validées au sein des instances centrales et des composantes. Je ne vois donc absolument pas comment nous pouvons nous voir imposer une rentrée en 2021 avec la nouvelle offre de formation.*

*David DECHENAUD : Je me renseignerai concernant l'université de Lyon, et, le cas échéant, j'en ferai état auprès du ministère. Le refus m'a étonné étant donné le contexte auquel nous devons faire face. Je pense en revanche qu'il sera possible de différer d'une année la mise en œuvre de parcours, lorsque cela est nécessaire. Lors de la prochaine séance, je vous présenterai le calendrier de remise des maquettes. Au cours de l'automne, la CFVU sera amenée à se prononcer sur la liste des parcours – qui ont déjà été identifiés lorsque nous avons remonté la partie haute de l'accréditation. Au printemps, il s'agira de voter les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances, en articulation avec les conseils des CSPM actuellement en cours de création. J'entends votre inquiétude et il est tout à fait probable que pour certaines formations, la mise en œuvre à la prochaine rentrée soit difficile voire impossible. Nous accompagnerons les équipes. Pour d'autres formations en revanche, les équipes sont dans l'attente de la confirmation des orientations pédagogiques car leurs maquettes sont prêtes ou très peu*

*modifiées par rapport à la précédente accréditation. Il y a une grande diversité de situations dans l'établissement, je pense donc qu'il faudra les traiter au cas par cas, en permettant aux équipes pédagogiques qui ne sont pas en mesure de s'inscrire dans le calendrier, de reporter la mise en œuvre à septembre 2022. Le calendrier sera diffusé le 21 octobre aux directeurs de composantes.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Je suis étonnée que des formations soient très peu modifiées car la note d'orientation pédagogique prévoit un nombre de changements non négligeables, en lien avec l'ajout d'éléments demandés par le ministère - éléments à intégrer sans modifier le coût de la formation. Ce coût constant n'est qu'un vœu pieu puisqu'il est systématiquement accompagné de l'annonce d'une baisse substantielle des crédits alloués - à ce jour -8%.*

*David DECHENAUD : Je n'ai pas connaissance du chiffre que vous évoquez. S'il y a un nombre important de formations qui ne sont pas susceptibles d'ouvrir en 2021, nous en tiendrons compte et nous ouvrirons majoritairement nos formations en 2022. Certaines orientations pédagogiques mériteront probablement d'être mises en œuvre au cours de l'accréditation. En effet, certaines ambitions ne pourront pas être réalisées en l'espace d'une année universitaire, quand bien même on s'y préparait à l'avance, car elles supposent un travail des équipes en lien avec des services tels que le Service des langues, le Service des enseignements transversaux, ou avec d'autres composantes dans une logique de spécialisation progressive. A travers cette note d'orientation pédagogique, il n'y a pas le souhait d'imposer de manière brutale, ni pour 2021, ni pour 2022, le passage d'un modèle à un autre sans considération pour les transformations que cela implique. Les équipes pédagogiques ont pour certaines été impliquées dans des groupes de travail, et d'autres pas. Une fois cette note adoptée, il sera important que les équipes pédagogiques puissent se l'approprier pour*

*voir la manière dont elle peut être traduite dans le projet de formation. S'il y a une UFR ou un groupe de formations pour lequel l'échéance 2021 n'est pas tenable, la Vice-présidence Formation et la Direction générale déléguée Formation accompagneront les équipes pour un différé de mise en œuvre du parcours sur l'année 2022. Et je me porte fort d'expliquer à l'agence, le cas échéant, que la période pour évaluer le parcours est plus courte que la période d'accréditation car nous étions objectivement dans une période très particulière en 2020.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Je ne comprends pas comment vous pensez possible de déposer des maquettes tout en reportant la mise en œuvre. Pensez-vous vraiment que les porteurs de formation vont pouvoir d'ici décembre assurer en même temps l'adaptation des enseignements en cette période très particulière et la révision complexe de maquettes ? Il y a un total irrespect de nos capacités de travail et une manière qui me paraît assez légère de penser la mise en œuvre d'une formation sur 5 ans, même si vous croyez possible de distinguer la maquette de sa mise en œuvre une année plus tard.*

*David DECHENAUD : Les maquettes qui relèvent de la partie haute de l'accréditation ont d'ores et déjà été déposées auprès de notre ministère de tutelle. Les équipes pédagogiques qui estimeront ne pas être en mesure de préparer les échéances du calendrier qui sera proposé et de mettre en œuvre les formations en septembre 2021, n'auront pas à déposer les maquettes en 2021. L'étalement de l'ouverture de la formation s'accompagnera bien sûr d'un étalement de la remise de la maquette.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : J'entends par « maquette » le détail de la formation et son organisation concrète, comprenant les équivalences ECTS et la charge budgétaire - d'ailleurs encore inconnue à ce jour. Vous engagez-vous à soutenir les équipes pour lesquelles ce dépôt ne paraît pas possible d'ici décembre afin que ces formations n'ouvrent qu'en 2022*

*et que le dépôt soit également reporté ?*

*David DECHENAUD : Je m'y engage. Il n'est néanmoins pas certain que l'échéance de décembre à laquelle vous faites référence soit comprise par tous de la même manière. La remontée des documents comprenant les semestres, les UE, les matières, les horaires, les modalités de contrôle des connaissances, etc., aura lieu en avril ou en mai 2021. Lorsque le calendrier sera diffusé, s'il est considéré par une composante comme n'étant pas raisonnable pour un parcours de formation, que ce soit par rapport à des échéances proches ou par rapport à des échéances lointaines, je m'engage à accompagner les équipes pédagogiques pour prévoir et organiser le déploiement de ce parcours à la rentrée 2022, avec une restitution de maquette inscrite dans un autre calendrier.*

# Reprendre la concertation sur le cadrage de la partie basse

CFVU du 9/07 : échanges sur les orientations pédagogiques proposées.

CFVU du 8/10 : échanges et vote de la note, diffusion aux composantes.

Étapes à venir pour les maquettes :

- Octobre-novembre : vote des capacités d'accueil
- Décembre janvier : affichage de l'offre (supports numériques, salons)
- Printemps : modélisation ; vote RDE et MCC; opérations d'admission

# Orientations proposées

---

## Ambition générale :

- Consolider la qualité de nos formations
- Harmoniser des organisations héritées très hétérogènes
- Laisser la plus grande initiative possible aux équipes pédagogiques
- Encourager la construction d'une culture de l'interdisciplinarité. Réussir l'équilibre entre:
  - L'ancrage disciplinaire de spécialité des formations
  - La prise en compte de la spécialisation progressive
  - La valorisation de la transversalité à travers le supplément au diplôme
  - L'acquisition de compétences transversales

# Orientations proposées

---

## Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
  - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence ;
  - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes



# Orientations proposées

## Appréciation du principe de spécialisation progressive :

- **En Licence**, la finalité est de permettre une réorientation dans le cours du parcours de l'étudiant, notamment à l'issue de l'année de L1. 3 possibilités identifiées :
  - Une organisation en portail pluridisciplinaire (type DLST)
  - Un cursus pluridisciplinaire à l'échelle du cycle (dont les doubles-licences, licence SHA)
  - Une structure en majeure-mineure : la discipline complémentaire représente au moins 9 ECTS sur l'année de L1. La validation des crédits associés et de l'année permet une poursuite d'études dans la formation correspondant à cette discipline en L2.
- **En Master**, la finalité est d'assurer une transition entre les acquis généraux développés en Licence et le thème de spécialisation du parcours. Cela permet d'identifier le socle commun de la mention :
  - Structurer un réel tronc commun à l'échelle de la mention ; nombre d'ECTS du tronc commun laissé à l'appréciation des équipes

# Orientations proposées

---

## Langue ou compétence linguistique

*Des enseignements de ou en langue vivante étrangère*

A minima :

- Licence : 9 ECTS à répartir sur les 6 semestres (et non 3 par an)
- L Pro : un enseignement d'une LVE au cours de l'année
- Master : un enseignement en M1 et/ou en M2

# Orientations proposées

---

## Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité, d'une durée minimale de 3 mois

# Orientations proposées

---

## Exploration du projet professionnel en Licence

- Au choix des formations, l'enseignement d'exploration du projet professionnel pourra prendre la forme d'une UE créditée ou bien être inscrit au supplément au diplôme. Dans ce cas, il pourra être validé sous forme acquis/non acquis
- Un enseignement identifié dès la L1 qui pourra s'appuyer sur les outils et ressources disponibles sur PROSE

# Orientations proposées

---

## Les UE d'ouverture en Licence

- 9 ECTS à répartir sur les 3 années du cycle (et non 3 par an)
- Une brique semestrielle de 3 ECTS qui peut proposer, entre autres et au choix
  - un enseignement additionnel de langue vivante étrangère
  - un enseignement de sport
  - un ETC (enseignement non disciplinaire, ouvert à toutes les formations qui le souhaitent, ne nécessitant pas de prérequis)
  - un projet collaboratif (Disrupt, Hackathon, ...) qui peut nécessiter des prérequis
  - la reconnaissance de l'engagement étudiant

# Orientations proposées

## Les Blocs de connaissances et de compétences

*« un BCC vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle ».*

- En **Licence** : 6 à 11 blocs

- 5 BCC transversaux dans les fiches RNCP
- 1 à 6 bloc(s) disciplinaire(s)

- En **Master** : 6 blocs max. conseillés

- 4 BCC transversaux dans les fiches RNCP
- Blocs spécifiques à chaque parcours : proposition 2 max

# La Démarche compétence (PIA3 – FlexiTLV)

## Actions cadres à venir, à destination des responsables pédagogiques, sur deux volets : L'accréditation / La Démarche compétence

### Deux objectifs différents :

#### L'accréditation répond à un besoin réglementaire :

- au travers des blocs de compétences ministériels (RNCP) (génériques et nationaux) définis au niveau de la mention;
- et se matérialise dans : le modèle du tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC), construit en partenariat entre l'Equipe Démarche compétence et la DEFI ( Temps 1 : Association UE/BCC lors de la construction des maquettes -> Dès à présent, Temps 2 : Saisie du tableau (MCCC) -> Mars 2021).

#### La Démarche compétence accompagne l'innovation pédagogique, l'identification des activités-clés et l'accessibilité à la Formation tout au long de la vie FTLV :

- au travers des blocs de compétences universitaires (précis et spécifiques à l'université) définis au niveau du parcours ;
- et se matérialise dans : les guides pratiques, les trames de saisie Démarche compétence et la plateforme numérique PANEC (-> Mai 2021), Projet IDEX.

### Des principes communs :

- L'association entre les blocs de compétences et les unités d'enseignement.
- La définition des modalités et des critères d'évaluation des blocs de compétences. Méthodologie commune aux blocs ministériels et universitaires (-> Mars 2021).

-----  
Questions ou besoin d'un accompagnement, une adresse unique dédiée : [demarche-competence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:demarche-competence@univ-grenoble-alpes.fr)

*Hugo PREVOST : Nous sommes un certain nombre à avoir déjà fait part de nos doutes concernant les blocs de compétences au moment de la loi ORE et de l'ancien arrêté licence. Selon le ministère, la première cause d'échec en Licence serait l'orientation, il faudrait donc appuyer très fortement l'interdisciplinarité quitte à déboucher sur de grandes licences dans lesquelles les étudiants piocheraient, et quitte à évaluer selon les compétences et non plus selon les crédits ECTS, avec des blocs de compétences décorrélés les uns des autres. Aujourd'hui, le nombre d'ECTS donne une cohérence au diplôme de Licence. Pourquoi ne pas faire figurer la mention explicite du maintien des compensations et des rattrapages dans les modalités d'évaluation ? La première cause d'échec en licence n'est pas l'orientation mais le salariat étudiant, comme le rappelle l'Observatoire de la vie étudiante. Le meilleur outil pour lutter contre cela est de permettre l'échec sur certaines matières et la possibilité de se rattraper sur d'autres. Il faut donc bien maintenir la compensation entre les UE et entre les blocs d'UE.*

*David DECHENAUD : La démarche compétence s'inscrit dans un contexte réglementaire. Nous avons une approche minimaliste : nous traduisons dans nos formations cette démarche compétence qui nous est imposée par la réglementation, sans aller au-delà. Le cadrage est lâche et s'en remet assez largement à ce que voudront les équipes pédagogiques, pour éviter de tendre vers une uniformisation excessive alors que la place des blocs de connaissances et de compétences n'est pas perçue de la même manière par toutes les équipes. Vos remarques concernant la compensation et le rattrapage me permettent de rappeler qu'il s'agit de voter les orientations pédagogiques, et non pas de fixer le cadrage des règlements des études (RDE) et des modalités de contrôle des connaissances (MCC) – cela fera l'objet d'un travail distinct relevant de la compétence des composantes sans personnalité morale (CSPM).*

*Marc ODDON : La démarche compétences ne doit pas être source d'inquiétude. Le ministère nous demande a minima d'expliquer en quoi*

*nos UE contribuent à tel(s) bloc(s). Depuis un ou deux ans, beaucoup d'équipes ont avancé ce travail. Cette démarche a pour objectif d'attirer des personnes dans nos formations, et d'améliorer la visibilité de nos étudiants vis-à-vis des recruteurs. Pour le début de l'année 2021, nous pouvons faire le minimum de croisements entre les UE et les blocs, et cela ne va pas transformer en profondeur nos manières d'enseigner. Il est également possible d'aller plus loin, notamment avec le supplément au diplôme. Nous accompagnons les équipes qui le souhaitent pour mener ce travail.*

*Hugo PREVOST : Concernant l'intérêt de faire apparaître une mention au sujet de la compensation et du rattrapage, je rappelle que toutes les UFR n'appartiennent pas à une CSPM, et je pense qu'il serait bien que la position de la CFVU à ce sujet s'exprime dans cette note d'orientation pédagogique.*

*David DECHENAUD : Les CSPM sont en construction ; nous pourrions associer des élus de la CFVU à la réflexion concernant le mode de relation entre la CFVU et les conseils des CSPM. Statutairement, beaucoup de compétences de la CFVU sont déléguées aux CSPM. Il faudra définir, avec la Présidence et en lien avec les services juridiques, l'articulation entre la compétence des CSPM et le contrôle de cohérence qui devra être réalisé par la CFVU, conformément aux statuts. Lorsque les notes de cadrages des RDE et des MCC seront en cours d'élaboration, je vous propose de demander que la CFVU soit associée au travail qui sera porté par les CSPM. Il faudra dans tous les cas que nous élaborions une note pour les composantes élémentaires non rattachées à une CSPM. Il ne me semble pas pertinent d'imposer une règle dont nous n'aurons pas la possibilité d'apprécier l'application ; il me semble en revanche important de coconstruire les notes de cadrage sur les RDE et MCC avec les CSPM. Par ailleurs, je n'exclus pas que les CSPM souhaitent s'appuyer sur la note de cadrage votée en 2019, et qu'il faudra peut-être que l'on revoie.*



*Isabelle KRZYWKOWSKI : La FSU et la CGT sont tout à fait d'accord avec les remarques d'Hugo PREVOST concernant les enjeux relatifs aux blocs de compétences. Monsieur le Vice-président, vos propos ont tout lieu de conforter nos inquiétudes quant au rôle des conseils centraux. Je pense en effet que nous pouvons être force de proposition et non simplement attendre de négocier ce qui nous serait présenté par les pôles. La question du rattrapage et des compensations me semble suffisamment importante pour que nous puissions exiger que ce débat ait lieu et que cela soit pris en compte dans les textes, fussent-ils produits par des pôles qui n'ont qu'une vue partielle de la situation.*

*Plusieurs éléments m'inquiètent dans cette proposition de note :*

*Premièrement, la variation de 27 à 33 ETCS par semestre, jusqu'à présent interdite pour garantir la possibilité de séjourner à l'étranger ou de poursuivre ses études dans une autre université.*

*Deuxièmement, la durée minimale de 3 mois pour les stages en master ; tous les stages ne sont pas des stages professionnels, et ces stages auraient lieu pendant la période de rédaction des mémoires des masters recherche. Notre réflexion porte davantage sur la nécessité d'ajouter des heures de cours afin que les étudiants ne se sentent pas livrés à eux-mêmes et continuent à faire communauté. J'aimerais savoir s'il y a des latitudes possibles, ou s'il y a un chiffrage horaire derrière cette notion de 3 mois.*

*Troisièmement, au sein des départements, nous savons désormais qu'un supplément au diplôme s'apparente à un bulletin de notes figé par les contraintes d'Apogée. Les blocs de connaissances et de compétences suscitent des changements importants dans les maquettes. Comment pourra-t-on, avec les outils tels qu'on nous les impose, construire des parcours et des compétences individualisés ?*

*Enfin, je voudrais avoir plus d'informations concernant les compétences numériques. S'agit-il de l'autoévaluation des étudiants ? S'agit-il d'assurer de nouveaux cours ? Qu'est-il prévu pour ajouter ces compétences numériques qui nécessitent du temps et de l'argent ?*

*David DECHENAUD : L'arrêté Licence prévoit 27 à 33 ECTS par semestre. Certaines universités n'ont pas 30 crédits par semestre. La question des étudiants internationaux qui arrivent au second semestre sans avoir validé l'exacte moitié de leurs crédits se pose donc déjà.*

*Si la durée minimale de 3 mois des stages est difficilement applicable ou peu pertinente pour certains masters, nous pouvons enlever cette mention de la note.*

*Quelle est votre attente concernant les compétences numériques ? Vous étonnez-vous de ne pas les voir apparaître dans les UE d'ouverture ?*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Je m'inquiète par rapport aux outils qui vont être mis à notre disposition pour mettre cela en place, et par rapport aux impacts de cette mise en place qui risque d'alourdir la formation ou de se faire au détriment d'autres éléments de formation. J'aurais également aimé que l'on consulte nos collègues spécialisés en informatique en amont. La plateforme PIX relève du service public, mais je voudrais avoir la garantie qu'on ne sera pas dans la même logique que celle de la certification en langues, payante et passant par le privé.*

*Marc GANDIT : La mise en place de blocs n'entraîne en aucun cas la suppression de la seconde chance ou de la seconde session en licence. On peut envisager que les blocs soient acquis par la moyenne des UE, qui sont compensables, et qu'une seconde session soit organisée pour ces UE comme cela se pratique actuellement.*

*La DGESIP a rappelé lors d'un séminaire en avril 2019 qu'il était possible d'appliquer le cadre de l'arrêté concernant les blocs de compétences et de connaissances en procédant à un simple croisement des UE avec les blocs. Cela permet d'éviter d'avoir à faire une double modélisation dans Apogée, avec d'un côté les blocs et de l'autre les parcours et les UE. D'autres outils sont en cours d'élaboration, notamment Pégase et PANEC, une plateforme collaborative qui permettrait aux équipes pédagogiques d'éditer elles-mêmes leurs compétences au niveau des parcours pour faciliter l'inscription dans les suppléments au diplôme.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : En amont de la séance, nous avons formulé des remarques au sujet des 1500 à 1600 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique. L'accompagnement des composantes pour la dynamisation et la transformation pédagogique des heures a-t-il pu être intégré dans la note ?*

*David DECHENAUD : Effectivement, ces 1500 à 1600 heures ne sont pas nécessairement sous forme de face à face pédagogique. La référence à l'encadrement pédagogique permet de viser un certain nombre d'autres hypothèses telles que le projet tutoré. Nous pouvons inciter les équipes pédagogiques à prévoir la réalisation de ces heures de formation de manière diversifiée, selon plusieurs modalités d'enseignement, et préciser qu'elles pourront être accompagnées dans ce travail par l'établissement ou leur composante.*

*Laurence VIANES : Si un ECTS représente un minimum de 25h et qu'il y a 30 ECTS par semestre, l'étudiant a 750h de travail par semestre. Réparties sur 12 semaines, cela équivaut à 60h par semaine, ce qui me paraît irréaliste.*

*David DECHENAUD : Il ne s'agit pas d'heures de cours, mais du volume de travail globalement nécessaire pour l'étudiant : assister aux cours, réaliser le travail nécessaire en amont et en aval du cours, préparer les travaux dirigés, se préparer aux examens... Ce volume comprend l'année universitaire complète, y compris les stages et la rédaction de mémoire. Il s'agit de responsabiliser les équipes pédagogiques en fixant un volume horaire, d'attirer leur attention concernant le fait que le travail des étudiants ne se résume pas aux cours. Si cette durée paraît excessive, nous pouvons la réduire.*

David DECHENAUD propose de modifier la note comme suit avant de la soumettre au vote :

- Enlever la référence à la durée minimale de 3 mois du stage en Master
- Dans les principes généraux, ajouter une référence à l'accompagnement des enseignants dans la diversification de leurs modes d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- Préciser que la fourchette de 25h à 30h par ECTS doit être appliquée en veillant à ce que la charge de travail de l'étudiant, rapportée à la période pédagogique, soit réaliste et raisonnable

## - Délibérations -

### *Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021*

Après discussion, il est décidé de procéder à trois modifications de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021. Les modifications sont les suivantes :

- Enlever la référence à la durée minimale de 3 mois du stage en Master
- Dans les principes généraux, ajouter une référence à l'accompagnement des enseignants dans la diversification de leurs modes d'enseignement et d'encadrement pédagogique
- Préciser que la fourchette de 25h à 30h par ECTS doit être appliquée en veillant à ce que la charge de travail de l'étudiant, rapportée à la période pédagogique, soit réaliste et raisonnable

La note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021 est soumise au vote, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021, sous réserve d'appliquer les modifications précédemment citées.

# Orientations proposées

## Modifications retranscrites

---

### Principes généraux :

- Un cadrage plus précis pour les licences que pour les masters :
  - entre 1500 et 1600h d'enseignement et d'encadrement pédagogique en licence, avec l'objectif d'un accompagnement des composantes pour favoriser la diversification des modes d'enseignement ;
  - inscription dans la continuité de l'existant en master à l'échelle de la composante,
- 1 ECTS = 25 à 30h de travail pour les étudiants, avec une attention particulière sur le caractère raisonnable de la charge de travail demandée à l'étudiant notamment pendant les semaines où se tiennent les cours
- UE créditées par multiples de 3 ECTS
- ECTS peuvent être portés à l'UE, EC ou BCC
- Le nombre d'ECTS par semestre peut varier de 27 à 33, en respectant le nombre de crédits attendus par type de diplômes

## Stages/mise en situation professionnelle

- Licence : systématiser la possibilité (stages facultatifs), encourager la possibilité des stages optionnels crédités
- L Pro : stage d'une durée minimale de 12 semaines
- Master : mettre toutes les mentions en conformité avec l'intégration d'un stage obligatoire crédité

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**  
→ *Par David DECHENAUD*
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

## - Délibérations -

### *Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 septembre 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (suite)**  
*→ Par David DECHENAUD, Marc ODDON et Jean-Luc REBOUD*
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**



# RDE et MCCC de LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES, MASTERS, AUTRES FORMATIONS

- 
- 1 – Licences
  - 2 - Masters
  - 3 - Autres formation
  - 4 - Licences professionnelles

**RDE et MCCC**

**LICENCES**

# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## ARSH :

- Mention HISTOIRE
- Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
- Mention MUSICOLOGIE
- Mention PHILOSOPHIE
- Mention SCIENCES SOCIALES

# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## DROIT / FEG : parcours Droit Economie Gestion (Valence)

- Mention DROIT
- Mention ECONOMIE ET GESTION

# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## FEG :

- Mention ECONOMIE ET GESTION
- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## SHS :

- Mention PSYCHOLOGIE
- Mention SCIENCES DE L'EDUCATION
- Mention SOCIOLOGIE
- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUGA:

- Mention GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## LLASIC :

- L3 Mention LETTRES parcours international Lettres modernes

Les autres parcours de la Mention LETTRES ont été présentés lors de la CFVU du 22 septembre 2020.



# Mentions de LICENCES validées réglementairement et soumises au vote

---

## STAPS :

- L1 Mention STAPS - LAS

Une modification des MCCC de la L1 STAPS option Santé nécessite un nouveau passage en CFVU.

*« Les promotions de la L1 STAPS étant en miroir mais l'option Santé ne l'étant pas, il n'est pas possible de mettre 6 ECTS à l'option Santé au S2.*

*Nous avons donc mis l'option Santé à 5 ECTS aux deux semestres, et avons modifié l'UE intervention en sport et sécurité qui est passée à 4 ECTS au lieu de 3. »*

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : Licence (suite)*

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences.

**RDE et MCCC**

**MASTERS**

# Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

---

## ARSH :

- Mention HISTOIRE
- Mention HISTOIRE DE L'ART
- Mention PHILOSOPHIE

# Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

---

## **PHITEM :**

- Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
- Mention INGENIERIE NUCLEAIRE
- Mention MECANIQUE
- Mention GENIE CIVIL
- Mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT
- Mention NANOSCIENCES et NANOTECHNOLOGIES

# Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

---

## IM<sup>2</sup>AG :

- Mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS parcours Master of Science in Industrial and Applied Mathematics (M2)

# Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

---

## MEDECINE PHARMACIE :

-Mention INGENIERIE DE LA SANTE

# Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

---

## **IUGA :**

- Mention GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
- Mention URBANISME ET AMENAGEMENT



# Mentions de **MASTERS** validées réglementairement et soumises au vote

---

## **FEG :**

- Mention ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DES TRANSPORTS
- Mention ECONOMIE DES ORGANISATIONS
- Mention ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT
- Mention MIASHS
- Mention SCIENCES SOCIALES

# Mentions de MASTERS validées réglementairement et soumises au vote

---

## SHS :

- Mention MIASHS
- Mention METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION
- Mention PSYCHOLOGIE
- Mention SCIENCES DE L'EDUCATION
- Mention SCIENCES SOCIALES

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : Master (suite)*

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des masters sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des masters.

**RDE et MCCC**

**AUTRES FORMATIONS**

# Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

---

## MEDECINE – PHARMACIE :

- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM)
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)
- Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
- PACES - alter PACES

# Autres formations validées réglementairement et soumises au vote

---

## SUAPS :

- Modalités de Contrôle des Connaissances des activités notées

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : formations hors licences, licences professionnelles et masters (suite)*

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées hors licences, licences professionnelles et masters sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées hors licences, licences professionnelles et masters.

**RDE et MCCC**

**LICENCES PROFESSIONNELLES**



# RDE et MCCC de LICENCES PROFESSIONNELLES

---

- L'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la LP apporte un certain nombre de modifications reprises dans la note de cadrage relative aux MCCC de licence professionnelle.
  - Les dispositions de cet arrêté étant applicables au plus tard à la rentrée universitaire 2021, certaines composantes ont fait le choix de ne les appliquer qu'à compter de la nouvelle accréditation.
- ⇒ C'est le cas de l'IUT de Valence et de l'IUT 2.
- ⇒ D'autres composantes ont appliqué partiellement les dispositions de cet arrêté.

# RDE et MCCC de LICENCES PROFESSIONNELLES

---

Suite à la CFVU du 22 septembre, un recensement des licences professionnelles ne proposant pas de session de rattrapage a été réalisé.

Seul l'IUT 1 ne propose pas de seconde session pour l'ensemble de ses licences professionnelles.

# Un RDE adapté aux pratiques pédagogiques de l'IUT1

- Un fonctionnement en contrôle continu intégral
- Un dispositif cohérent sur l'ensemble de la composante, répondant aux impératifs réglementaires, et validé par le conseil de composante
- Des rattrapages prévus et organisés mettant au cœur du dispositif l'acquisition et la validation des compétences Métier
- Un taux de réussite important et stable
- Une transition en cours avec la mise en place des BUT

# Taux de réussite en LP au 28/09/2020 par composante regroupées

	2017	Réussite	2018	Réussite	2019	Réussite
DSDA	34	64,71%	47	85,11%	61	90,16%
GRENOBLE IAE	75	96,00%	77	94,81%	61	95,08%
I.U.T. 1	332	94,28%	353	95,18%	325	95,08%
I.U.T. 2	404	89,36%	433	85,22%	464	En cours
I.U.T. DE VALENCE	232	92,67%	233	91,85%	212	93,87%
UFR CHIMIE-BIOLOGIE - GRENOBLE	71	85,92%	78	96,15%	63	93,65%
UFR FACULTE D'ECONOMIE	103	91,26%	89	95,51%	94	82,98%
UFR Faculté de PHARMACIE	28	100,00%	20	100,00%	21	95,24%
UFR LANGUES ÉTRANGÈRES	10	100,00%	17	100,00%	15	100,00%
UFR LLASIC - GRENOBLE	36	97,22%	31	96,77%	35	100,00%
UFR PHITEM - GRENOBLE	37	91,89%	28	82,14%	44	93,18%
UFR SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE	7	71,43%	6	100,00%		
UFR STAPS	14	78,57%			12	75,00%
UFR URBANISME ET GEOGRAPHIE ALPINE - GRE	35	97,14%	42	92,86%	39	84,62%
<b>TOTAL</b>	<b>1418</b>	<b>91,33%</b>	<b>1454</b>	<b>91,27%</b>	<b>1446</b>	<b>85,06%</b>

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUT 1 :

- Mention CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX
- Mention CHIMIE ANALYTIQUE, CONTRÔLE, QUALITE, ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION
- Mention METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION
- Mention METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BATIMENTS
- Mention METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE
- Mention METIERS DE L'ELECTRONIQUE : MICROELECTRONIQUE, OPTRONIQUE
- Mention METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUT 1 (suite) :

- Mention METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE
- Mention INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR
- Mention METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE
- Mention METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUT 2 :

- Mention ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPERATIONNELS
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : FISCALITE
- Mention METIERS DE L'ENTREPREUNARIAT
- Mention METIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES
- Mention ORGANISATION, MANAGEMENT DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
- Mention QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT
- Mention TECHNICO-COMMERCIAL

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUT 2 (suite) :

- Mention METIERS DE LA COMMUNICATION : CHEF DE PROJET COMMUNICATION
- Mention METIERS DU LIVRE : DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : ADMINISTRATION ET SECURITE DES SYSTEMES ET DES RESEAUX
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : SYSTEMES D'INFORMATION ET GESTION DE DONNEES
- Mention METIERS DU DECISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE
- Mention INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS SPECIFIQUES



# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUT Valence :

- Mention COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES
- Mention LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX
- Mention MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES
- Mention MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS
- Mention ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE
- Mention METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : REVISION COMPTABLE
- Mention METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS
- Mention METIERS DES RESEAUX INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## CHIMIE-BIOLOGIE :

- Mention PRODUCTIONS ANIMALES
- Mention AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN
- Mention INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES : GESTION, PRODUCTION ET VALORISATION
- Mention AGRONOMIE

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## STAPS :

-Mention GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## LLASIC :

-Mention METIERS DU NUMERIQUE : CONCEPTION, REDACTION ET REALISATION WEB

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

**LE :**

-Mention METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## PHITEM :

- Mention METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## MEDECINE PHARMACIE :

- Mention BIO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES
- Mention QUALITE, HYGIENE, SECURITE, SANTE, ENVIRONNEMENT

# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## IUGA :

- Mention PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL
- Mention METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Mention GUIDE CONFERENCIER



# Mentions de LICENCES PROFESSIONNELLES validées réglementairement et soumises au vote

---

## FEG :

- Mention METIERS DE LA GRH : ASSISTANT
- Mention METIERS DE LA GRH : FORMATION, COMPETENCES ET EMPLOI
- Mention METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Mention METIERS DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORET

## - Délibérations -

### *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées : Licence professionnelle*

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences professionnelles sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences professionnelles.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (*suite*)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**  
*→ Par David DECHENAUD*
- 7. Questions diverses**

# Tarifs formations non accréditées

## VOTE DES TARIFS FORMATION INITIALE 2020/2021

COMPOSANTE	INTITULE DE LA FORMATION	TARIF FI 2019/2020	TARIF FI 2020/2021	Commentaires
MEDIAT	DU Conservateur et Bibliothécaire : préparation aux concours	468,00 €	491,40 €	Réévaluation du tarif pour une meilleure maîtrise des coûts
UFR MEDECINE	DIU Traumatologie viscerale	800,40 €	900,00 €	Harmonisation des tarifs avec les autres universités partenaires porteuses du DIU
UFR MEDECINE	DU Bases en soins palliatifs		800,00 €	Le tarif était de 750€ en 2018/2019 ; la formation n'a pas ouvert en 2019/2020 et elle a fait l'objet d'un calcul de coût actualisé pour 2020/2021 dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des coûts.

## - Délibérations -

*Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés*

Les tarifs des formations non accréditées sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	15
Membres représentés	9
Nombre de votants	24
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs des formations non accréditées.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Proposition de motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur**
- 3. Adoption de la note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021**
- 4. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 22 septembre 2020**
- 5. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des formations accréditées (Licence, Licence professionnelle, Master et autres formations) (*suite*)**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 7. Questions diverses**

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Suite aux mesures qui ont été annoncées aujourd'hui, l'université va-t-elle poursuivre sa politique concernant la continuité de la formation, c'est-à-dire faire en fonction des cas identifiés dans les composantes ?*

*David DECHENAUD : Actuellement nous privilégions effectivement l'approche ciblée UFR par UFR et promotion par promotion, en s'efforçant de maintenir l'activité présentielle lorsque cela est possible sans mettre en danger ni les étudiants ni les personnels, et lorsque cela est indispensable (activités de premier cycle, travaux pratiques et travaux dirigés). La situation évolue très rapidement, et nous ne pouvons pas exclure de devoir mettre en œuvre des mesures plus contraignantes, car il est possible que les injections du rectorat et du ministère soient plus fermes.*

**La séance est levée à 19h.**



# Annexes

- 1 – Motion relative à l'accès à l'enseignement supérieur (approuvée)
- 2 – Note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021 (approuvée)
- 3 – Relevé de décisions de la CFVU du 22 septembre 2020
  - 4a – RDE et MCC Licence
  - 4b – RDE et MCC Master
  - 4c – RDE et MCC Autres formations
  - 4d – RDE et MCC Licence professionnelle
- 5 – Tarifs FI des formations non accréditées